



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Affaire suivie par Valérie BELLAOUAR

Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime Commandeur de la Légion d'honneur

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 411-5, L.411-6, et R.411-4 et suivants ;

Vu le décret n°86-592 du 18 mars 1986 portant code de déontologie de la police nationale ;

Vu le décret du Président de la République du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Pierre-Henry MACCIONI en qualité de préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine- Maritime ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 24 août 2000 fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;

Vu la circulaire NOR/INT/C/9900186C du 16 août 1999 relative aux conditions d'emploi, de recrutement et de formation des adjoints de sécurité ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2014 relatif à la composition de la commission de sélection des adjoints de sécurité en Seine-Maritime - session de novembre 2014 ;

Sur proposition du directeur de cabinet de la préfecture,

ARRETE

Article 1er - A l'issue des auditions effectuées par la commission de sélection des adjoints de sécurité de Seine-Maritime qui s'est tenue en préfecture du 24 au 28 novembre 2014, les candidats admis sont les suivants :

- Madame ACCARY Marie
- Monsieur AUBRY Sylvain
- Madame BENNETON Marine
- Monsieur BLONDEAU Cédric
- Monsieur BOULANGER Romain
- Monsieur BROCARD Nicolas
- Monsieur BULTEZ Ludovic
- Monsieur BURON Clément
- Monsieur CAPPON Geoffrey
- Monsieur CAPRON Florian
- Monsieur CASSIAU Nicolas
- Monsieur CHARLOT Jérémy
- Monsieur CHUOR William
- Madame COLLARD Lucie
- Madame CRAQUELIN Marine
- Monsieur DECORDE Valentin

- Madame DE FARIA RIBEIRO Angélique
- Monsieur DEPERROIS Titouan
- Madame DERRIEY Maureen
- Monsieur DJEDOUI Akim
- Madame DUBROMEZ Tiffany
- Madame DUPUICH Manuréva
- Monsieur DURAN Valentin
- Monsieur ELDERT Jordan
- Monsieur GODEFROY Florian
- Madame GODEFROY Lisa
- Monsieur GONCALVES Kevin
- Madame GOUEL Audrey
- Monsieur GUESNON Lucas
- Madame GUEVILLE Jennifer
- Monsieur HOLAY Hervé
- Monsieur ISAMBOURG Guillaume
- Madame JARDIN Gladys
- Monsieur JIMENES Arnaud
- Monsieur JOBBIN Matthias
- Madame LANGE Juliette
- Madame LARCHER Mélanie
- Monsieur LEPLAT Tonny
- Monsieur LEFEVRE Guillaume
- Monsieur LEGRAND Jordan
- Monsieur LEROUX Romain
- Monsieur MANIABLE Julien
- Monsieur MARANDEAU Johnny Lee
- Monsieur MERAY Mickaël
- Monsieur MORISSE Thomas
- Monsieur MORVAN Maxime
- Madame MOTTE Héléna
- Madame OLIVIER Pauline
- Monsieur PAULIN Quentin
- Monsieur POYER Jordan
- Madame PRECOP Leslie
- Monsieur RICOUARD John
- Monsieur RIVOAL Aurélien
- Monsieur SCHMITT Damien
- Monsieur SINOQUET Clément
- Monsieur VERSTRAETEN Gaëtan

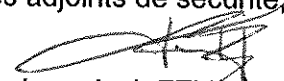
Article 2 – L'admission définitive au concours d'adjoint de sécurité reste toutefois subordonnée au résultat de la visite médicale réglementaire à laquelle les candidats retenus seront convoqués prochainement.

Article 3 - Les résultats de la commission de sélection des adjoints de sécurité seront affichés en préfecture ce jour à compter de 18h00, mis en ligne sur le site internet de la préfecture et communiqués par voie postale aux candidats.

Article 4 – Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 28 novembre 2014

pour le préfet et par délégation,
le président de la commission de sélection
des adjoints de sécurité,


Jean-Jack FEVE

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.